



Communiqué de presse

Le 20 avril 2026

En décembre dernier, le ministère de l'Intérieur reconnaissait déjà une intrusion de plusieurs semaines dans les messageries et les systèmes internes de la police. Cet incident avait permis aux pirates d'accéder à plusieurs bases sensibles, comme le fichier des antécédents judiciaires (TAJ) et celui des personnes recherchées. Il s'agissait d'une faille humaine aussi basique qu'inquiétante (mots de passe échangés par mail !).

La leçon d'hygiène informatique n'a visiblement pas eu le temps d'être totalement assimilée, puisque l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), vient de reconnaître avoir détecté, le 15 avril dernier, un nouvel incident de sécurité, une cyberattaque d'ampleur, entraînant un accès non autorisé à certaines données personnelles de 18 millions d'utilisateurs. Les données concernées incluraient : nom, prénom, identifiants de connexion (identifiant, email) et pour les comptes professionnels : raison sociale, SIREN, numéros d'habilitation/agrément, ainsi que des adresses postales et numéros de téléphone. Les données dérobées peuvent être utilisées pour escroquer les personnes concernées. Les éléments techniques évoqués par l'attaquant suggèrent une possible exploitation d'une vulnérabilité sur une API, de type IDOR (Insecure Direct Object Reference).

Depuis ces derniers mois, les cyberattaques se multiplient dans notre pays (France Travail, Bercy, l'Éducation nationale, pour les plus récentes). La liste est longue. Pire que cela, certaines administrations ou assimilées, et non des moindres, sont des récidivistes de la défaillance cyber. Combien d'incidents comparables vont-ils encore avoir lieu avant que des mesures robustes soient prises pour protéger les données des Français ? Il est urgent que le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité finisse, enfin, son parcours législatif et que soit mis en place un cadre protecteur. Cette situation catastrophique mérite un débat au sein du Parlement.